

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : ..... Rachel BOURGEOIS – Pouvoir à Grégoire LONG  
..... Annabelle BOUVARD – Pouvoir à Jean-Pierre BROCARD  
..... Alain-Stéphane OBERSON – Pouvoir à Didier BERREZ  
..... Nicolas BŒUF – Pouvoir à Laurence MAS  
..... Patrice MOREL – Pouvoir à Eddy LUSSIANA  
..... Hülya KAPTAN – Pouvoir à Mekkia ED-DHIMENE  
Membre absent : ..... Magali PEUGET

Date de la convocation : 6 février 2019

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; M. Jean-Pierre LANCON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 15 janvier 2019. Aucune remarque n'est formulée.

Il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 15 janvier 2019, à savoir :

- ✓ Réception des nouveaux arrivants : vendredi 18 janvier 2019
- ✓ Réunion préparation PLUI : lundi 21 janvier 2019
- ✓ 3<sup>ème</sup> commission : mardi 22 janvier 2019
- ✓ COPIL Fusion des communes : mardi 22 janvier 2019
- ✓ Exécutif (Maire et adjoints) : mercredi 23 janvier 2019
- ✓ Journée des Bourgs-centres à Tournus : jeudi 24 janvier 2019
- ✓ 2<sup>ème</sup> commission : jeudi 24 janvier 2019
- ✓ Réunion du collectif du Haut-Jura – JEMA 2019 : vendredi 25 janvier 2019
- ✓ COPIL hébergement du musée : lundi 28 janvier 2019
- ✓ Bureau Communauté de Communes Jura Sud : lundi 28 janvier 2019
- ✓ Exécutif (Maire et adjoints) : lundi 4 février 2019
- ✓ Réunion préparation PLUI : lundi 21 janvier 2019
- ✓ CCAS : mardi 5 février 2019
- ✓ Réunion PLUI : jeudi 7 février 2019
- ✓ Réunion des maires Communauté de Communes Jura Sud : jeudi 7 février 2019
- ✓ Réunion Espace pastoraux : mardi 12 février 2019

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Compte administratif 2018 / Analyse macro (12 tableaux) + commentaires
- ✓ Loi de finances 2019

M. le Maire rend hommage à Mme Denise MILLET, secrétaire de 1967 à 1997 à la mairie de Moirans-en-Montagne. Appréciée pour son sens de l'accueil du public et sa sympathie, elle a ensuite formé Véronique à l'accueil pendant plusieurs mois.

## 1. Finances et foncier

### 1.1 Examen et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2018 Présentation des Comptes Administratifs

En préambule, M. le Maire rappelle que les comptes administratifs sont des documents reflétant la vie de la collectivité, en particulier les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement.

Le résultat pour l'exercice 2018 du budget général est plutôt favorable, si on le compare avec celui de 2017. En revanche, les résultats des budgets annexe Eau potable et Assainissement sont moins bons. Quant au budget lotissement, son évolution dépend directement des ventes de parcelles. Celles-ci s'accroissent nettement.

#### ✓ Analyse macro des résultats par budget

M. Jacques Bauduret présente les documents remis sur table, à savoir l'analyse des résultats financiers par budget.

Le résultat global (tous budgets confondus) est excédentaire de 107 111 € (sections de fonctionnement et d'investissement).

Hors lotissement, ce résultat est excédentaire de 460 639 €.

	Budget Général		Eau potable		Assainissement		Lotissement		TOTAL hors lotissement		TOTAL avec lotissement	
	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018
Fonctionnement												
Résultat N	972 937	777 326	6 574	32 541	115 661	41 724	-11 520	-16 226	1 095 171	851 592	1 083 651	835 366
CAF Brute	429 462	512 542	51 039	80 457	72 939	71 926			553 440	664 925	553 440	664 925
Emprunts - Remboursement du capital	326 356	333 950	61 258	63 803	90 585	91 777			478 199	489 530	478 199	489 530
CAF nette	103 106	178 592	-10 219	16 654	-17 646	-19 851			75 240	175 396	75 240	175 396
Investissement												
RESULTAT N sans les reports	-536 956	-82 931	-138 899	-148 213	-78 334	-40 282	-205 471	-337 302	-754 189	-271 426	-959 660	-608 728
RESULTAT N avec les reports	-717 331	-202 457	-138 899	-148 213	-78 334	-40 282	-205 471	-337 302	-934 564	-390 953	-1 140 035	-728 254
RESULTAT	255 606	574 869	-132 325	-115 672	37 327	1 443	-216 992	-353 528	160 608	460 639	-56 384	107 111

Le résultat de fonctionnement pour le budget général dégagé en 2018 (777 326 €) permet de combler le déficit d'investissement avec les reports (202 457 €), pour obtenir finalement un résultat de 574 869 €, correspondant au fonds de roulement à fin 2018. Rappelons que le fonds de roulement fin 2017 était de 255 606 €. On note donc une augmentation significative du fonds de roulement. Un emprunt a été contracté en 2018 pour financer les investissements (200 000 €). La CAF nette sur le budget général est positive : + 178 592 €. Elle était de + 103 105,65 € en 2017.

Le résultat global sur le budget annexe Eau Potable reste négatif en 2018 : - 115 672 € (- 132 325 € en 2017). La Capacité d'Autofinancement Nette est positive en 2018 : 16 654 € (contre - 10 219 € en 2017). Quant au budget annexe Assainissement, le résultat est positif (+ 1 443 €) contre + 37 327 € en 2017. La Capacité d'Autofinancement Nette est négative en 2018 : - 19 851 € (contre - 17 646 € en 2017). Ces deux budgets annexe sont impactés par le remboursement des emprunts liés aux investissements importants réalisés par le passé.

Le résultat du **budget annexe lotissement** est négatif (- 353 528 €). Le bilan final de ce budget annexe sera établi lors de sa clôture (vente totale des parcelles).

Le tableau suivant fait apparaître un comparatif de la section de fonctionnement (budget général) entre le compte administratif 2017, le CA 2018 et le budget 2018 :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	CA 2018 / CA 2017	CA 2018 / BP 2018
Charges à caractère général	681 737	678 275	609 007	-72 730	-69 269
Charges de personnel	599 863	652 250	639 061	39 198	-13 189
Atténuation de produits :	56 112	0	0	-56 112	0
Autres charges Gestion courante	275 577	281 825	295 451	19 874	13 626
Charges financières	86 845	79 750	78 084	-8 761	-1 666
Charges exceptionnelles	2 452	0	0	-2 452	0
Dépenses imprévues	0	7 000	0	0	-7 000
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 702 586</b>	<b>1 699 100</b>	<b>1 621 602</b>	<b>-80 983</b>	<b>-77 498</b>

On note une baisse significative des charges à caractère général, en particulier sur les postes combustibles, entretien de bâtiments, voirie, entretien de matériel roulant et fête et cérémonie.

La hausse constatée sur les frais de personnel est liée au décalage dans les dates de recrutement. De plus, elle comprend la refacturation d'un agent mis à la disposition par la Communauté de Communes Jura Sud. Cependant, les charges de personnel restent inférieures aux prévisions budgétaires.

L'atténuation de produits correspond à la contribution de la commune au fonds de péréquation horizontale (les collectivités plus riches paient pour les collectivités plus pauvres).

Les charges financières sont les intérêts de la dette sur le budget général : un nouvel emprunt a été contracté en 2018.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	CA 2018 / CA 2017	CA 2018 / BP 2018
Atténuation de charges	29 945	23 290	24 080	-5 864	790
Produits des services	188 460	210 851	238 663	50 203	27 812
Impôts et taxes	1 488 129	1 360 535	1 354 746	-133 383	-5 789
Dotations et participations	356 783	398 785	440 109	83 326	41 324
Autres produits de gestion courante	65 434	65 500	75 555	10 120	10 055
Produit financier	6	0	7	1	7
Produits exceptionnels	2 907	0	1 255	-1 652	1 255
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>2 131 664</b>	<b>2 058 961</b>	<b>2 134 415</b>	<b>2 751</b>	<b>75 453</b>

Le compte « Atténuation de charges » correspond aux remboursements perçus au titre des arrêts de travail du personnel. On note une augmentation significative des recettes « produits des services » : les ventes de feuillus ont été nettement plus importantes en 2018.

La baisse des recettes « Impôts et taxes » correspond à la baisse du taux de la taxe sur le foncier bâti (16,34 % contre 19,40%) liée au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité signé avec la Communauté de Communes Jura Sud.

En revanche, il faut noter la perte significative des recettes liée aux dotations et participations versées par l'Etat au bénéfice de la commune : - 16 500 € entre 2017 et 2018 (- 49 505 € entre 2017

et 2016). L'augmentation de la somme totale du compte est due au versement d'un fond de concours par la Communauté de Communes Jura Sud (94 000 €) dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

L'augmentation des autres produits de gestion courante est liée à la régularisation du loyer dû par la Chambre d'Agriculture pour le local occupé.

M. le Maire propose ensuite d'examiner les ratios suivants portant sur le budget général :

Ratios	CA 2017	CA 2018	Moyenne de la strate CG 2016
Nombre d'habitants (Insee - Fiche DGF)	2 279	2 198	
<b>Dépenses réelles de fonct. / hab</b> <i>Mesure le niveau de service rendu</i>	747 €	738 €	<b>777 €</b>
<b>Produit Impôts directs / hab</b> <i>Mesure l'importance des recettes liées à l'impôt</i>	428 €	391 €	<b>421 €</b>
<b>Recettes réelles de fonct. / hab</b> <i>Mesure les moyens financiers</i>	935 €	971 €	<b>915 €</b>
<b>Dépenses d'équipement / hab</b> <i>Mesure l'effort d'équipement</i>	448 €	302 €	<b>288 €</b>
<b>Encours de dette</b>	2 717 118 €	2 383 171 €	
<b>Encours de dette / hab.</b> <i>Mesure l'ampleur de l'endettement</i>	1 192 €	1 084 €	<b>759 €</b>
<b>Ratio de désendettement</b> <i>CRD / Caf brute - En année</i>	6,3	4,6	
<b>DGF / hab. (avec DSR)</b> <i>Contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité</i>	93 €	88 €	
<b>Dotations et Participations / hab.</b>	157 €	200 €	<b>226 €</b>

Ratios	CA 2017	CA 2018	Moyenne de la strate CG 2016
Nombre d'habitants (Insee - Fiche DGF)	2 279	2 198	
<b>Frais de personnel / dépenses réelles</b> <i>Mesure la charge de personnel de la collectivité</i>	33,5%	37,9%	<b>48,0%</b>
<b>Frais de personnel / hab</b>	250 €	280 €	<b>379 €</b>
<b>Dépenses d'équipement / RRF</b> <i>Poids de l'investissement au sein du budget</i>	48%	31%	
<b>Dette / RRF</b> <i>Mesure la charge de la dette par rapport à la richesse</i>	19,3%	19,2%	
<b>Subventions versées / hab</b>	90 €	105 €	<b>47 €</b>
<b>Charges financières / hab</b>	38 €	36 €	<b>24 €</b>

M. le Maire souligne la baisse du nombre d'habitants entre 2018 et 2017 : 2 198 contre 2 279. Cette baisse a une incidence directe sur les ratios. On peut noter une baisse du ratio « dépenses d'équipement par habitant ». Le volume d'investissement réalisé en 2018 est inférieur au volume de 2017. Le ratio de désendettement s'améliore en 2018, soit 4,6 années contre 6,3 années en 2017. Cela s'explique par l'augmentation de la Capacité d'Autofinancement Brute.

Le ratio « Dotation Globale de Fonctionnement par habitant » affiche cette année encore une baisse de 5 € par habitant.

#### **Analyse détaillée des 4 budgets, par chapitre et par compte et vote des comptes de gestion du percepteur**

Après cette présentation des résultats par chapitre, Monsieur le Maire poursuit en présentant chaque compte par section (fonctionnement et investissement) et pour chaque budget. Puis le budget lotissement est présenté par M. Gilles Behague.

M. le Maire constate que les comptes de gestion du receveur trésorier municipal correspondent en tous points aux résultats des budgets de la Commune, général, eau, assainissement et lotissement pour l'exercice 2018. Les Comptes de Gestion établis par Monsieur le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve et sont en totale conformité avec les comptes administratifs. Il propose de voter les comptes de gestion du percepteur.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire se retire de la séance et donne la présidence à Jean-Pierre Brocard, pour le vote des comptes administratifs.

#### **Vote des 4 comptes administratifs**

M. Jean-Pierre Brocard interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques sur ces comptes administratifs 2018. Aucune remarque n'est formulée. Puis, M. Jean-Pierre Brocard interroge l'assemblée sur le vote souhaité pour ces comptes administratifs, à savoir séparément ou les 4 comptes en même temps. Il est proposé de voter les 4 comptes en même temps.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. Jean-Pierre Brocard remercie l'assemblée et demande à Monsieur le Maire de rejoindre la séance. Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour le vote majoritaire de ces 4 comptes administratifs.

#### **Affectation du résultat**

Monsieur le Maire propose de voter les affectations de résultat comme suit :

- **Budget général** : Excédent 2017 = 255 605.92 € ; Excédent 2018 = 521 720.19 €  
**Total Excédent : 777 326.11 €**  
Affectation de 202 457.45 € pour combler le déficit d'investissement 2018  
Reste à affecter aux recettes de fonctionnement 2019 : 574 868.66 €
- **Budget Eau potable** : Résultat 2017 = 0 € ; Excédent 2018 = 32 541.42 €  
**Total Excédent : 32 541.42 €**  
Affectation de 32 541.42 € pour combler le déficit d'investissement 2018
- **Budget Assainissement** : Excédent 2017 = 37 329.24 € ; Excédent 2018 = 4 395.43 €  
**Total Excédent : 41 724.67 €**  
Affectation de 40 281.49 € pour combler le déficit d'investissement 2018  
Reste à affecter aux recettes de fonctionnement 2019 : 1 443.18 €
- **Lotissement** : Pas d'affectation de résultat

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 1.2 Loi de finances 2019

Mme Joëlle Ragozza présente les grandes lignes de la loi de Finances 2019 aux membres du Conseil Municipal (document remis à chaque conseiller). Ci-après, les grandes lignes présentées :

### Contexte économique national :

- ✓ La Loi de Finances 2019 est bâtie sur un taux de croissance de + 1,7% pour 2019 contre + 1,9% dans le programme de stabilité européen d'avril 2018
- ✓ La LF 2019 prévoit un ralentissement de l'inflation
- ✓ Evolution des taux d'intérêt : reprise probable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- ✓ Déficit public 2019 corrigé à **3,2% du PIB** (*transformation du CICE en allègement de charges et revalorisation de la prime d'activité*).

### Dotations de l'Etat aux collectivités locales :

- ✓ Réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'intercommunalité
- ✓ DGF des communes :
  - Poursuite des incitations financières à la création de communes nouvelles
  - Majoration de la DGF de certaines communes touristiques sous certaines conditions : Moirans-en-Montagne ne répond pas à toutes les conditions requises
  - Instauration d'une dotation budgétaire au titre des espaces Natura 2000 : Moirans-en-Montagne n'est pas concerné
  - Ecrêtement plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement de l'année N-2
- ✓ LF 2019 - FPIC maintenu à 1 Md € (pris en charge par Jura Sud)

### Revalorisation des bases indexée sur l'inflation depuis 2018 : 2,17% pour 2019

#### Réforme fiscale - Suppression de la taxe d'habitation :

- LF 2018 : suppression pour 80% des ménages
- Dégrèvement progressif sur 3 ans (30%, 65%, 100% du montant de référence 2017)
- Dégrèvement neutre pour les collectivités territoriales
- Les modulations de taux postérieures à 2017 à l'initiative des collectivités ne sont pas intégrées au dégrèvement
- Mission Richard- Bur en 2018 pour ensuite adoption d'une loi portant réforme de la fiscalité locale avant l'été 2019 (*report probable / grand débat national*)

#### Révision des valeurs locatives :

- Locaux professionnels : entrée en vigueur en 2017. 2019 : actualisation des tarifs à partir des déclarations 2018
- Locaux d'habitation : probablement sans suite. Réforme de la fiscalité locale.

## 1.3 Tarifs municipaux : 2019 : Concession du cimetière

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération en date du 17 décembre 2018 fixant le prix des concessions au cimetière. La Préfecture exerçant son contrôle de légalité, elle a adressé une demande au conseil municipal : « *S'agissant des tarifs des concessions funéraires avec caveau, il conviendrait de distinguer le prix de la concession et le prix de la fourniture du caveau* ». La délibération doit donc être modifiée dans ce sens. Il est proposé de voter les modifications suivantes :

### Concession nouvelle avec caveau 2 places

15 ans  
30 ans  
50 ans

Prix total	Prix du caveau	Prix de la concession
2 390,00 €	1 865 €	525 €
2 500,00 €	1 870 €	630 €
2 750,00 €	1 820 €	930 €

### Concession nouvelle avec caveau 4 places (2 concessions)

15 ans  
30 ans  
50 ans

Prix total	Prix du caveau	Prix de la concession
3 070,00 €	2 020 €	1 050 €
3 315,00 €	2 055 €	1 260 €
3 900,00 €	2 040 €	1 860 €

### Concession nouvelle avec caveau 6 places (2 concessions)

15 ans  
30 ans  
50 ans

Prix total	Prix du caveau	Prix de la concession
3 200,00 €	2 150 €	1 050 €
3 450,00 €	2 190 €	1 260 €
4 050,00 €	2 190 €	1 860 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **2. Revitalisation du bourg-centre**

### **Département du Jura – Demande de subvention au titre de la DST**

#### **Projet urbain et paysager - Place Royale**

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération en date du 17 décembre 2018 approuvant les termes du contrat de revitalisation bourg-centre liant la commune de Moirans-en-Montagne, la Communauté de Communes Jura Sud et la Région Bourgogne Franche Comté, ainsi que la délibération du 15 janvier 2019 adoptant le projet urbain et paysager – Place Royale et approuvant le plan de financement prévisionnel.

Le Département du Jura a mis en place un dispositif d'aide aux communes « Dotation de Solidarité des Territoires » (DST). Ce dispositif d'aide intervient pour les travaux d'accessibilité entre autres. Les travaux de voirie de la Place Royale dont le montant prévisionnel est de 480 000 € HT comprennent la mise aux normes accessibilité de l'ensemble des espaces publics du périmètre traité. Il est donc proposé de :

- Solliciter une participation du Département du Jura au taux maximum au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST)
- Engager la commune à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Hotel de ville et Grenette – Mise aux normes accessibilité**

M. le Maire rappelle le projet établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre mandatée par l'Atelier des Montaines ainsi que le dispositif d'aides aux communes mis en place par le Département du Jura « Dotation de Solidarité des Territoires » (DST). Ce dispositif d'aide intervient pour les travaux d'accessibilité. Il est rappelé que les travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité de l'hôtel de ville et de la grenette s'élèvent à un montant prévisionnel de 107 560 € HT. Il est proposé de :

- Solliciter une participation du Département du Jura au taux maximum au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST)

- Engager la commune à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **3. Avancement des travaux des commissions communales**

#### **3.1 Commission Affaires sociales – Logement (JPB)**

##### **Offre médicale du Haut Jura**

. M. Jean-Pierre Brocard attire l'attention des conseillers municipaux sur le fait que la commune de Moirans-en-Montagne a participé au référendum d'initiative populaire sur le maintien de l'hôpital de Saint-Claude le 26 janvier 2019, avec l'ouverture d'une permanence en mairie et la mise en place d'un cahier de doléances.

Le référendum portait sur la question suivante : « *Etes-vous pour la réouverture de la maternité, de la pédiatrie et du service de chirurgie suivie d'hospitalisation au centre hospitalier Louis Jaillon de Saint-Claude ?* »

Résultat : OUI : 165 ; NON : 4

. Mobilisation sur l'accueil de nouveaux médecins généralistes à Moirans-en-Montagne : M. Jean-Pierre Brocard informe les conseillers municipaux qu'il n'y aura plus qu'un seul médecin le 1<sup>er</sup> juillet 2019 en raison du départ en retraite de M. Pierre Guyon. Une alerte a été lancée à l'ARS et une réunion a eu lieu pour les deux problématiques de Saint-Claude et de Moirans-en-Montagne. Pour la commune de Saint-Claude, il est question d'une maison médicale mutualisée. Pour Moirans-en-Montagne, il a été proposé un cabinet « éphémère » avec des médecins retraités. Cela ne dispense pas la recherche de médecins pour une installation pérenne.

#### **3.2 Commission Education – Culture – Vie associative (LM)**

##### **Accueil de loisirs Tom Pouce – Contrat enfance et jeunesse 2018 – 2021**

Mme Laurence MAS rappelle aux conseillers municipaux que le 1<sup>er</sup> contrat Enfance Jeunesse a été signé en 1992 pour la crèche, puis plusieurs contrats Enfance et Jeunesse ont été signés, dont le 1<sup>er</sup> concernant l'accueil de loisirs en 1996. A chaque renouvellement (tous les 4 ans) une nouvelle négociation est engagée avec la Caisse l'Allocations Familiales pour obtenir le meilleur financement possible.

Le contrat Enfance – Jeunesse 2014 – 2017 est terminé depuis le 31 décembre 2017. Un nouveau contrat Enfance – Jeunesse est proposé par la CAF, fondé sur les directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) transmises aux CAF départementales fin juillet 2018.

##### **Elaboration de ce nouveau CEJ :**

Le nouveau CEJ est fondé sur un diagnostic du territoire établi par les services de la mairie et la Communauté de communes Jura Sud (annexe au Contrat Enfance et Jeunesse). Le diagnostic du territoire est déterminant pour la CAF, car celle-ci définit sa participation aux actions Enfance et Jeunesse en fonction du contexte socio-économique du territoire (commune de Moirans, Communauté de Communes Jura Sud et Département du Jura).

La participation de la CAF est calculée en fonction de l'activité prévisionnelle extrascolaire et périscolaire. Cette participation est versée sous la forme de la Prestations de Service Ordinaire (PSO) aux Francas et d'une subvention de la CAF à la commune.

Les nouvelles conditions du CEJ 2018 – 2021 reposent sur le même prévisionnel que l'année 2017, ce qui génère les mêmes conditions de financement.



Mme Laurence Mas rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse concerne également la Communauté de Communes Jura Sud pour le volet enfance (crèche et RAMI).

Il est proposé de :

- Approuver les nouveaux termes du Contrat Enfance et Jeunesse liant la Commune de Moirans-en-Montagne, la CAF du Jura et la Communauté de Communes Jura Sud pour la période comprise entre le 01/01/2018 et le 31/12/2021.
- Solliciter la possibilité de bénéficier d'un acompte de 70% du droit prévisionnel N contractualisé conformément à l'article 4 de la convention.
- Autoriser M. le Maire, à signer le contrat Enfance et Jeunesse et toutes pièces sur ce contrat.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 – Les Francas du Jura :**

Mme Laurence MAS rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Moirans-en-Montagne a délégué l'organisation d'un accueil périscolaire et extrascolaire à l'association Les Francas du Jura depuis 1996 par voie de convention. La convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2018 étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler. Selon la circulaire ministérielle de 2010, il est nécessaire de règlementer les relations entre les collectivités locales et les associations, en particulier lorsque des subventions sont versées aux associations. La nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle entre la commune de Moirans-en-Montagne et l'association des Francas du Jura est élaborée à partir d'un modèle établi par l'Etat.

Les termes de cette convention sont fondés sur :

- Le Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2021 : il reprend l'ensemble des conditions d'accueil requises par la CAF pour les temps périscolaires et extrascolaires,
- Les termes qui avaient été définis par la convention 2010-2014
- Durée de la convention : 4 ans, soit la même période que le CEJ
- Etablissement d'un budget prévisionnel de fonctionnement du centre de loisirs, soit 344 000 € (compte de résultat 2017), comprenant les salaires des animateurs, la restauration, les animations, ainsi que les charges prises en compte directement par la commune (chauffage, électricité, eau, nettoyage des locaux).
- Le montant prévisionnel de la subvention annuelle d'équilibre du budget de fonctionnement est revu chaque année par délibération du Conseil Municipal.
- Versement d'un acompte de la subvention annuelle en 3 termes.
- L'association s'engage à présenter les comptes d'exploitation et le rapport d'activité.
- Une évaluation de la mission des Francas est prévue chaque année : elle correspond à l'évaluation demandée par la CAF dans le CEJ.

Le projet de convention d'objectifs pluriannuelle a été transmis au Francas du Jura pour approbation. Il est proposé de :

- Approuver les termes de la convention d'objectifs 2018-2021 avec l'Association « Les Francas du Jura ».
- Préciser que cette convention détermine les engagements des deux parties dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs Sans Hébergement Tom Pouce, sur la base du Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2021.
- Autoriser M. le Maire à signer cette nouvelle convention ainsi que toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Ecole primaire Roger Millet – Projet « café des parents » :**

Mme Laurence MAS présente aux conseillers municipaux le projet de l'équipe enseignante de l'école primaire Roger Millet d'ouvrir l'école aux parents pour faire suite à l'appel à projet de la CAF. Cet appel à projet encourage la mise en place d'un réseau d'écoute, d'accompagnement et d'appui à la parentalité. La famille étant le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des valeurs et des repères, le développement de la politique parentalité devient une priorité de la politique familiale. Il est proposé de :

- Approuver le projet « Café des Parents » proposé par l'équipe d'enseignants de l'école primaire publique Roger Millet, dont le montant prévisionnel est de 220 € HT.
- Solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura au titre du fonds parentalité 2019 – REAAP au taux maximum.
- Autoriser M. le Maire, à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **3.3 Commission travaux et environnement (DB)**

#### **Point sur les travaux en cours :**

- . Démolition de l'immeuble Manucomté : M. Didier Berrez informe les conseillers municipaux que l'entreprise de démolition est en intempérie, les travaux sont interrompus.
- . Clôture de la gendarmerie : les travaux sont terminés.
- . Réparation d'un dégrilleur à la station d'épuration : les travaux sont en cours.

### **4. Questions diverses et communications**

#### Grand débat national :

. M. le Maire interroge les conseillers municipaux sur leur souhait d'organiser ou non un débat selon le format proposé par le Gouvernement. Il est rappelé qu'un cahier de doléances a été mis à disposition de chacun à l'accueil de la mairie. M. le Maire rappelle que les débats peuvent être organisés jusqu'au 15 mars. Après échange, il est proposé de mettre à disposition une salle à toute personne ou association souhaitant organiser ce débat. M. le Maire propose de participer éventuellement, mais pas d'animer.


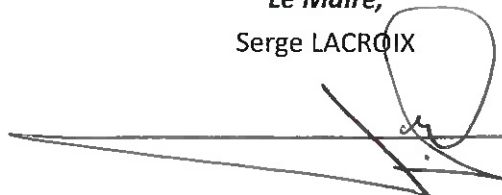
#### Projet de fusion des communautés de communes Jura Sud – Pays des Lacs – Région d'Orgelet et Petite Montagne

. M. le Maire informe les conseillers municipaux que trois cabinets d'étude ont été auditionnés et un cabinet a été choisi pour étudier, présenter et accompagner la décision de fusion de ces 4 communautés de communes.



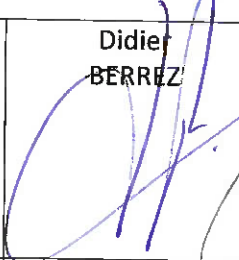
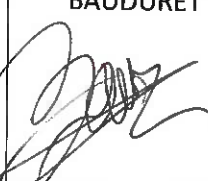

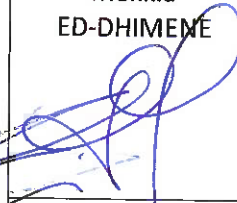

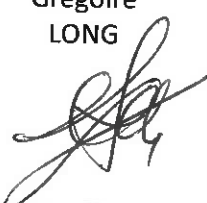
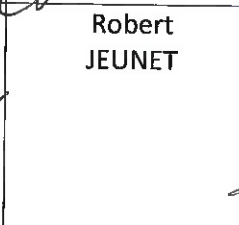
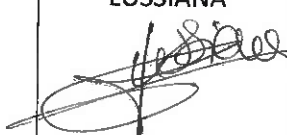
*Le secrétaire de séance,*  
Jean-Pierre LANCON



*Le Maire,*  
Serge LACROIX



**Les Conseillers Municipaux présents**

Jean-Pierre BROCARD 	Laurence MAS 	Didier BÉRREZ 	Jacques BAUDURET 	Jean-Pierre LANCON 
Mekia ED-DHIMENE 	Catherine DURY 	Grégoire LONG 	Robert JEUNET 	Eddy LUSSIANA 
Sandrine PRUDENT 